



Froideville

1055 Froideville, le 12 décembre 2017

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 12 décembre 2017

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Visite du préfet

Les Préfets sont les représentants du Conseil d'Etat vaudois au sein des districts. Ils ont pour rôle de rendre visite aux communes, à leurs Municipalités et à leurs administrations, greffes et bourses, afin d'en contrôler le travail, ainsi qu'aux représentants de leurs Conseils communaux ou généraux, dans le but de vérifier l'organisation du bureau du Conseil dans le cadre de son organisation, mais aussi dans la tenue des documents officiels, particulièrement sur les décisions qui sont prises et qui font l'objet de tout un processus. Monsieur Pascal Dessauges, préfet du District du Gros-de-Vaud, est passé effectuer ces divers contrôles dans notre commune en date du 18 octobre 2017. Il a constaté la bonne tenue des registres sur lesquels il a apposé son timbre officiel.

Pour votre information, le Préfet contrôle, au niveau de la Municipalité, un certain nombre d'aspects liés à sa gestion et à son organisation. Il est également là pour écouter les doléances que la Municipalité et l'organe délibérant auraient à adresser au Conseil d'Etat. De ce fait, le Président du Conseil est également amené à prendre position sur certains aspects et, s'il devait y avoir des préoccupations majeures au sein du Conseil, notamment sur des représentations démocratiques ou autres, ce serait à travers lui que les membres du Conseil pourraient le faire.

2. Motion Philippe Weibel et consorts sur les mesures sécuritaires du Chemin du Crétillon, datée du 6 décembre 2016

Pour mémoire, cette motion demandait à la Municipalité de proposer des actions visant à réduire l'attractivité de cet itinéraire, de mettre en œuvre des solutions de diminution de la vitesse, de prendre toute autre mesure pouvant conduire à une amélioration rapide de la situation.

La Municipalité, appuyée par la Commission de sécurité routière, a étudié les différentes possibilités visant cette problématique. Le Chemin du Crétillon a une largeur oscillant de 3,30 m sur son versant aval à 4,80 m sur sa partie amont (croisée Chemin des Raveyres en direction de la Vy de Bottens).

L'étude s'est portée sur les mesures constructives, techniques et organisationnelles de cette voirie.

Sur le plan constructif et technique, la pose de « chicanes » a été écartée, compte tenu de la largeur de cette desserte, des sorties des riverains et des distances règlementaires entre chicanes qui doivent respecter les normes VSS (norme des professionnels de la route). D'autres pistes ont été explorées, telles que pose de potelets (polcones), parcage alternatif, marquage, etc. Dans ces cas de figure, la largeur minimale de cette route ne permet pas de telles implantations. La création d'un trottoir a été à l'ordre du jour. Comme évoqué par notre Syndic Jean-François Thuillard lors de cette séance, cette possibilité entrera en considération dans l'étude du plan de quartier de Derrière-la-Ville.

Dans les mesures organisationnelles l'idée de mettre cette desserte en « sens unique » a été abordée (aval ou amont). D'une manière ou d'une autre, cette variante péjorerait les riverains qui devraient, par cette obligation, emprunter cet axe. Le report du trafic, selon la variante, se ferait sur la route du Village, ce qui engorgerait encore plus cette voie, augmentant les problématiques sécuritaires déjà connues à ce jour.

Au niveau des mesures de vitesse, et comme évoqué lors de notre dernier Conseil, ces dernières démontrent que les utilisateurs, soit plus de 99 %, roulent entre 30 et 36 km/h de moyenne.

Forte de ces constats, la Municipalité ne compte pas, dans l'immédiat, mettre en place des mesures contraignantes telles qu'exposées, mais introduira la pose de notre radar pédagogique dans son tour de contrôle.

3. Demande de Mme Martine Ecuyer pour la création d'un lieu d'échange « boîte à livres »

A l'instar de ce qui se pratique dans certaines communes, il a été proposé à la Municipalité d'introduire un système libre de « boîte à livres », où toutes les personnes désirant se séparer de certains ouvrages pourraient les déposer dans cette structure et d'en faire bénéficier gratuitement tout un chacun.

Après étude, la Municipalité ne donne pas une suite favorable à cette proposition. Bien que ne déployant pas une grosse organisation, le fait d'introduire cette pratique, qui plus est sur le site de la déchèterie, créerait vraisemblablement un précédent où, à futur, des demandes telles que lieux d'échanges pour les jouets, bibelots et autres ne manqueraient pas d'affluer sur le bureau de votre Exécutif. La Municipalité a le net sentiment que notre bibliothèque répond largement aux demandes de tous les lecteurs assidus.

4. Préavis No 07/2016 – remplacement du tracteur John Deere pour le service de voirie

Suite à l'acceptation par votre Conseil, nous avons procédé au remplacement du tracteur John Deere par un tracteur Massey Ferguson; la livraison a été effectuée au mois de juillet 2017.

Crédit accordé:	CHF 60'000.00
Prix d'achat, reprise déduite:	CHF 60'000.00

5. Préavis No 11/2017 – acquisition de la parcelle RF 520 (anciennement La Poste)

Cette parcelle, qui abritait l'ancienne poste, fait maintenant partie de notre patrimoine financier immobilier depuis la mi-juin 2017.

Crédit accordé:	CHF 866'000.00
Prix d'achat parcelle RF 520:	CHF 860'000.00
Frais notaire et registre foncier:	CHF 6'000.00
Total:	CHF 866'000.00

6. Zone de réserve

Comme annoncé lors de notre dernier Conseil communal, la Municipalité n'a que le choix de mettre son territoire légalisé en « Zone de réserve », comme il est prévu dans la future application du plan directeur cantonal, version juin 2017, qui lui-même fait suite à l'acceptation de la LAT par le peuple suisse.

A ce jour, nous avons reçu l'approbation du SDT, Service du Développement Territorial, pour publier selon la LATC, Loi sur l'Aménagement du Territoire Cantonal, la mise en réserve de notre territoire.

Toutefois, au vu de la proximité des fêtes de fin d'année, la Municipalité estime judicieux de publier cette zone de réserve dans la première quinzaine de janvier prochain. Une séance d'information à la population sera organisée durant le délai de publication.

7. tl ligne 60

Les nouveaux horaires des transports publics, tl, ont été mis en pratique à partir du 10 décembre dernier. En ce qui concerne la ligne tl 60, Froideville-laiterie, direction Lausanne – Flon, nous nous réjouissons du nombre de courses supplémentaires mis à disposition de nos citoyens et spécialement aux heures de pointes.

Nous relevons 38 courses du lundi au vendredi au départ de l'arrêt laiterie, 22 courses le samedi et 13 courses les dimanches et jours fériés.

Les horaires papiers sont à disposition à notre administration et ils peuvent également être consultés sur le site « www.t-l.ch ».

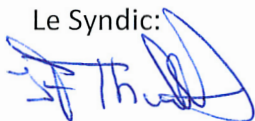
La Municipalité profite de ce dernier Conseil de l'année pour remercier toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement constructif dans l'intérêt de notre village.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année et leur formulons ici tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter et vous remercions de votre attention.

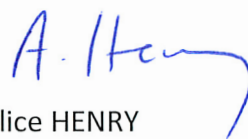
Le Syndic:



Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:



Alice HENRY